



ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

- RUE DU BAC-

ARRETE N° 2021-147

Le Maire de Combrit;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Mardi 7 Décembre, de 8h30 à 10h30, en raison des travaux de remplacement du poste de refoulement, la circulation des véhicules, ainsi que le stationnement sont interdits Rue du Bac, à partir de la borne. L'accès à la cale est donc interdit.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise TPC Ouest.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
TPC Ouest

Fait à Combrit, le 1^{er} Décembre 2021

Christine DE COUARN
Maire de Combrit

